



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
INTERNATIONAL
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 05/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique

Date de début : 04 février 2026

Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau.

Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040. La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars. Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion administrative, financière et comptable des ressources du PEAG, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert international en gestion financière et comptable pour le compte l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du Responsable Administratif et financier international du PEAG.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, le RAF est chargé de toutes les activités liées à la gestion administrative, financière et comptable du projet dans le respect des règles et procédures convenues dans les Manuels approuvés par la Banque mondiale et l'Accord de Financement et ses annexes. A ce titre, il/elle contribue au respect de l'utilisation efficiente des ressources financières et produit des rapports périodiques fiables pour des besoins du pilotage du projet.

Le Responsable Administratif et Financier RAF qui occupera ce poste exécutera les tâches énumérées ci-dessous et toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur du projet dans le cadre de ses fonctions.

- **Gestion budgétaire**
 - Appuyer la coordination dans le processus d'élaboration du budget annuel y compris la consolidation des activités mises en œuvre et à l'établissement des budgets de trésorerie subséquents ;
 - Veiller au suivi de l'exécution budgétaire et à l'analyse des écarts sur une périodicité mensuelle afin de proposer au Coordonnateur des mesures correctives ;
- **Gestion comptable et financière**
 - Superviser la tenue à jour de la comptabilité générale, analytique et budgétaire du Projet (fiabilité, rapidité, analyse, rapprochement en tenant compte des impératifs de reporting mensuel) et la vérification des imputations comptables ;
 - Organiser la gestion administrative, comptable et financière du Projet, et s'assurer du bon fonctionnement du logiciel de gestion ;
 - Assurer la gestion des Comptes bancaires désignés (engagement, retrait, règlement, états de rapprochement bancaires) ;
 - Préparer les demandes de retrait de fonds (DRF) et Demandes de Paiement Direct (DPD) avec toute la documentation nécessaire aux décaissements conformément aux directives de l'IDA ; et veiller à maintenir un niveau de liquidité optimal pour la mise en œuvre des activités du projet ;
 - Contrôler régulièrement les imputations comptables et analyser mensuellement les soldes des comptes ;
 - Cosigner les chèques, ordres de virement ou de paiement et les engagements de dépenses
 - Contrôler la caisse de menues-dépenses de l'UGP ;
 - Assurer la consolidation des données comptables et financières ;
 - Assurer la production et la validation des états financiers dans les délais de production requis ;
 - Préparer et soumettre dans les délais les rapports de suivi financier trimestriels du Projet ;
 - Assurer l'élaboration d'un plan de décaissement semestriel à partir du plan de passation de marchés ;
 - Appuyer la production de tous les rapports entrant dans le cadre du reporting financier, si nécessaire en étroite relation avec le Spécialiste Suivi-Evaluation du Projet ;
 - Veiller au classement et à l'archivage des pièces comptables ;
 - Superviser et coordonner le travail de l'équipe de gestion financière en veillant au respect strict des procédures comptables.
- **Procédures, Audit et Contrôle de Gestion**
 - Veiller au respect des dispositions du Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptable ;
 - Veiller au respect des procédures des bailleurs de fonds et des dispositions des différents accords de financement ;

- Veiller à la plus grande transparence dans l'utilisation des ressources mises à disposition par les bailleurs de fond ou l'Etat ;
 - Participation à la préparation de toute la documentation nécessaire aux différentes supervisions du Projet par les bailleurs ;
 - Préparer et coordonner les missions d'Audits externes ;
 - Établir un tableau de suivi de mise en œuvre des recommandations issues des audits financiers externes et des missions conjointes de supervisions de la Banque mondiale.
- **Gestion des biens et stocks**
 - Suivre, avec le Responsable Passation des Marchés, le processus d'acquisition des biens et services selon les Procédures applicables du Projet ;
 - S'assurer de la mise à jour de la comptabilité matière (biens durables et stocks);
 - Organiser l'inventaire physique annuel des immobilisations et des stocks ; à cet effet, le RAF veillera à mettre en place des tableaux de suivi des acquisitions des biens et services, de leur codification, de leur inclusion dans la prise annuelle de l'inventaire, du suivi de leur bonne utilisation ;
 - Participer à la réception des biens et services conformément aux dispositions du Manuel de Procédures du Projet.
 - **Gestion du personnel**
 - Sous les orientations du Coordonnateur du Projet, mettre en œuvre le système d'évaluation de performance du personnel ;
 - Appuyer à dresser des plans de formation et de congés du personnel et suivre leur exécution ;
 - Tenir le fichier du personnel à jour ;
 - S'assurer que les dispositions conventionnelles avec les bailleurs de fonds sont respectées ;
 - Veiller à faire circuler à tous les niveaux des informations utiles à la prise de décisions et la performance opérationnelle de l'UGP ;
 - Renforcer les compétences en gestion financière du personnel sous sa responsabilité.

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances de l'expert International en Gestion financière et comptable seront évaluées annuellement par le Coordonnateur et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Qualité de la planification et du suivi des opérations de comptables et financières ;
- Qualité des documents soumis à la revue préalable de la Banque pour non objection (RSF, Rapports d'audit);
- Performance de la gestion financière (notation par la Banque mondiale) ;
- Diligence dans la justification des avances au compte désigné ;
- Qualité du classement des documents de la gestion financière ;
- Réalisation des audits externes et transmission des rapports dans les délais ;
- Certification des états financiers ;
- Diligence dans la mise en œuvre des recommandations d'audit externe ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des PTBAs ;.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'IDA.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Pour mener à bien cette mission, le candidat au poste de Responsable Administratif et financier devra avoir les qualifications et expériences minimales suivantes :

- a) Niveau académique : un diplôme supérieur en gestion de niveau minimum BAC +5/ingénieur, en gestion, comptabilité, finances ;
- b) Expérience professionnelle de dix (10) an minimum dans la gestion comptable et financière des projets et programmes de développement financés par des bailleurs de fonds, avec au moins cinq (5) ans à un poste de Responsable Administratif et Financier au sein d'un projet ou programme financé par un bailleur de fonds
- c) Expérience de deux (2) ans à l'international, c'est-à-dire dans un pays autre que celui de son pays d'origine ou de résidence du Consultant ;
- d) Avoir une bonne connaissance des procédures de décaissement et gestion financière de la Banque mondiale ;
- e) Une expérience spécifique de travail au sein d'un Projet financé par la Banque mondiale à un poste de responsable administratif et financière sera un grand atout ;
- f) Maîtrise du logiciel de gestion adapté aux projets de développement de l'IDA (Tompro) ou similaires ;
- g) Être à l'aise avec les logiciels bureautique usuels (Excel, Word, PowerPoint...etc.).
- h) Autres aptitudes :

Le candidat ou la candidate devra avoir (i) le sens de l'organisation et de la planification budgétaire ; (ii) un esprit d'initiative et le sens de l'anticipation ; (iii) le sens de la communication ; (iv) la capacité de mettre en place des procédures de gestion et de circulation de l'information financière ; (v) l'expérience de travailler sous pression et dans un souci de respecter les échéances du projet, et (vi) parler et écrire parfaitement le français. Des connaissances de base (écrit et parlé) de l'anglais et l'environnement économique et financier seraient un atout.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenydiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les dispositions du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version février 2025.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement sous-réserve de performance pour la durée du projet.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 24 février 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier international pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali
A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet
Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,
BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 628 27 16 77
E-mail : mdy_kakoro@yahoo.fr et
Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et
allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le **04 février 2026**

Le Secrétaire Général



Bachir CAMARA

Guinée